

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUIZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Partenariat entre Bordeaux Métropole et les Editions Elytis pour la coédition
d'un ouvrage intitulé "Le petit livre du climat" - Décision - Convention coédition
- Autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des actions mises en œuvre pour la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques – dite COP 21 – qui aura lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 et à laquelle participera Bordeaux Métropole, les Editions Elytis, sises à Bordeaux 51 Avenue de Jeanne d'Arc, ont sollicité Bordeaux Métropole pour coéditer un ouvrage sur le changement climatique et ses effets.

Ce projet éditorial constitue pour Bordeaux Métropole une opportunité de communiquer, grâce à cet outil, sur les raisons du changement climatique et ses effets, auprès du grand public mais aussi d'un public cible, tel que notamment les enseignants et associations participant au dispositif des « Juniors du développement durable ».

Afin de formaliser les modalités administratives et financières de ce partenariat, il convient d'établir une convention de coédition (ci-annexée) sur la base des caractéristiques éditoriales et techniques dont vous trouverez ci-après les principaux éléments :

Spécifications de l'ouvrage :

L'ouvrage est intitulé provisoirement « *Le petit livre sur le climat* », sous-titré « *Vade-mecum sur le changement climatique* ».

- Format : rectangulaire 12 x 16,25 cm
- Couverture et reliure : couverture quadri, pelliculée mat, brochée, cahier cousu
- Pagination : 128 quadri
- Prix de vente public : 14,50 € TTC (13,74) € HT

Caractéristiques éditoriales et techniques :

Les Editions Elytis seraient l'éditeur principal de cet ouvrage qui se charge du suivi éditorial et assurent, à leurs frais la fabrication de l'ouvrage pour :

- la rémunération de (ou des) l'auteur(s)
- la montage et le suivi du projet

- la réalisation graphique
- la révision des textes
- la photogravure
- l'impression
- le service de presse
- les frais généraux

L'éditeur se charge d'acquérir auprès des artistes et photographes dont les œuvres seraient reproduites dans l'ouvrage, ou de leurs ayants droits ou sociétés d'auteurs, les droits de reproduction, d'édition et d'exploitation nécessaires à l'édition de l'ouvrage.

L'ouvrage serait imprimé à 2 000 exemplaires.

La date de parution de l'ouvrage est prévue le 5 novembre 2015.

Conditions financières :

Le projet éditorial est estimé à 5 750 € HT.

En contrepartie de sa participation, Bordeaux Métropole sera destinataire de 240 exemplaires au prix préférentiel de 12,50 € HT, soit au total une participation de 3 000 € HT, soit 3 165,00 € TTC (participation à hauteur de 60 %) ; le reste du financement restant à la charge de l'éditeur et/ou des autres partenaires.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5217-2-6° du code général des collectivités territoriales,

VU la demande des Editions Elytis de participer à l'édition de l'ouvrage « *Le petit livre du climat* », sous-titré « *Vade-mecum sur le changement climatique* »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir la parution de cet ouvrage afin de pouvoir communiquer sur les raisons du changement climatique et ses effets, auprès du grand public mais aussi d'un public cible, tel que notamment les enseignants et associations participant au dispositif des « Juniors du développement durable »,

CONSIDERANT la convention de coédition qui préciser les obligations des parties,

DECIDE

Article 1 : Le projet de participer à la coédition d'un ouvrage intitulé « *Le petit livre du climat* », sous-titré « *Vade-mecum sur le changement climatique* » avec les Editions Elytis tel que présenté ci-avant est approuvé ,

Article 2 : La convention de coédition ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières du partenariat entre les Editions Elytis et Bordeaux Métropole ainsi que les obligations des deux parties sont adoptées,

Article 3 : Le montant de la participation de Bordeaux Métropole est fixé à 3 000 € HT, soit 3 165,00 € TTC,

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de coédition ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur l'exercice en cours sur les crédits ouverts au chapitre 011, article 6182, fonction 8330, VC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 14 AOÛT 2015

M. ALAIN CAZABONNE